

# Le PLUi et le Club PLUi

8/11/2013

*Journée de sensibilisation au PLUi,  
Dijon*

*De la déclinaison de la dimension  
agricole dans les PLUi en milieu rural*



**CLUB  
PLU *i***  
*plan local d'urbanisme intercommunal*



Frédéric  
LETOURNEAU

# Sommaire

- 1) Prise en compte des enjeux agricoles
- 2) Grille CDCEA de l'Yonne
- 3) Itération avec les enjeux environnementaux
- 4) Atouts d'une démarche de PLUi et conditions de réussite



# Prise en compte des enjeux agricoles (1/2)

## Le recueil de données

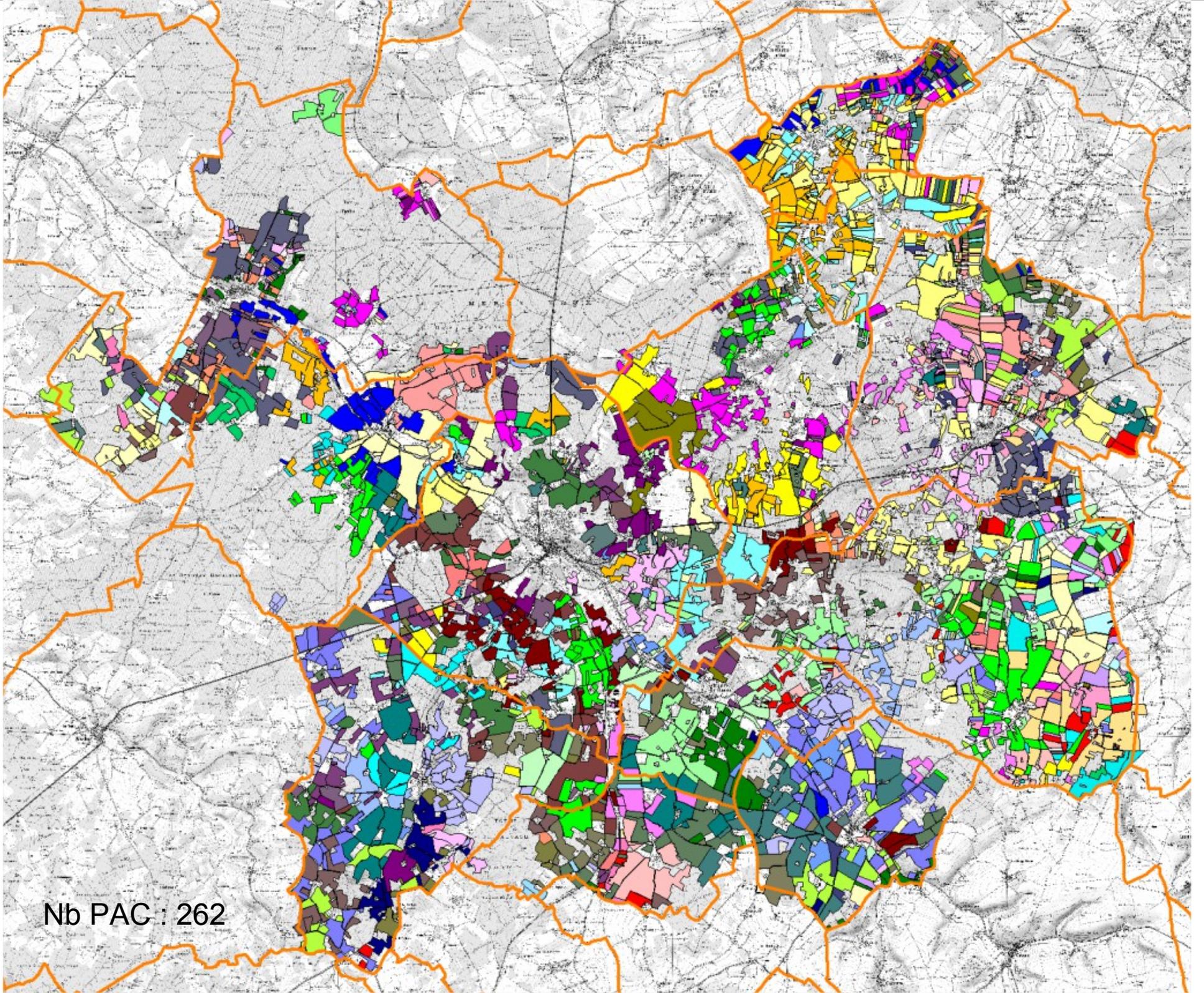
- Quelques données librement accessibles
- Des données issues de la PAC particulièrement riches (\*)
- Des données en commune
- Une collecte d'informations indispensable auprès de la profession agricole

## Conditions de réussite :

- Un traitement sous SIG
- Ne pas se limiter à une enquête par courrier
  - Formulaire
  - Vue aériennes
  - Animation
- Une actualisation des informations

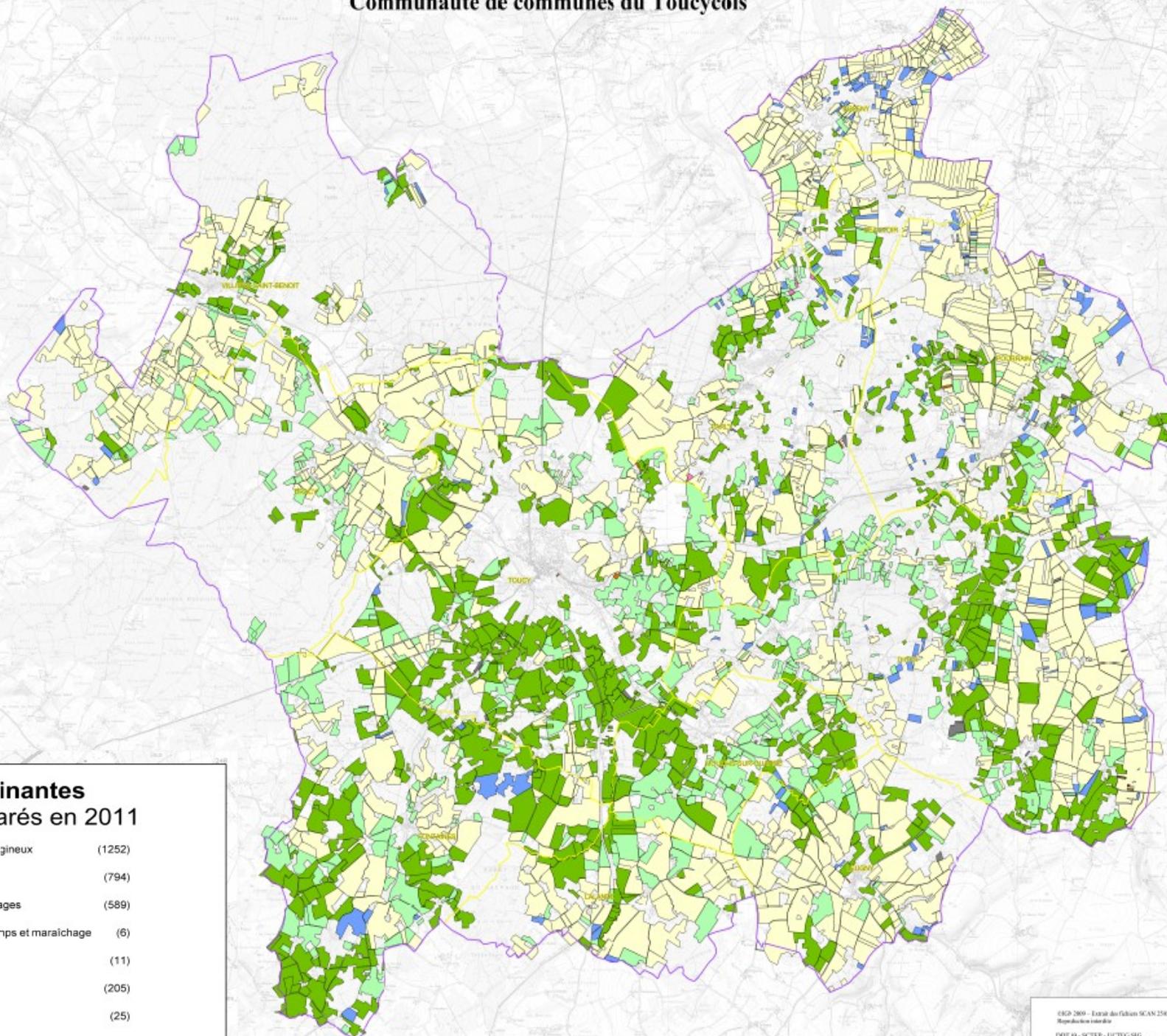


(\*) A noter : réforme de la PAC en cours



Nb PAC : 262

## Communauté de communes du Toucycois



### Cultures dominantes Ilots PAC déclarés en 2011

	Céréales et oléoprotéagineux	(1252)
	Prairies permanentes	(794)
	Autres prairies et fourrages	(589)
	Légumes de plein champs et maraîchage	(6)
	Vignes et vergers	(11)
	Gels fixes ou annuels	(205)
	Autres utilisations	(25)

## Prise en compte des enjeux agricoles (2/2)

### Points de vigilance :

- Statut de l'exploitant (fermage)
- Engagements contractuels :
  - MAET
  - Reconversion en agriculture biologique
- Activités soumises à règles d'éloignement :
  - Élevages
  - Épandages
- Reconversion d'anciens corps de fermes :
  - Potentiel d'accueil généré
  - Déplacements induits
- Etc



# Grille CDCEA de l'Yonne (1/2)

## Une grille :

- Qui s'inscrit dans un contexte d'absence de charte « agriculture et urbanisme »
  - Qui vise :
    - A améliorer la prise en compte des enjeux agricoles
    - A harmoniser les décisions de la CDCEA (mise en perspective et comparaison des documents d'urbanisme)
- Contenu en partie inspiré des échanges du club PLUi

## Calendrier :

- Juillet / août 2013 : 1ère ébauche
- Septembre 2013 : recueil observations membres CDCEA
- Octobre 2013 : 1ère utilisation en CDCEA
- Décembre 2013 : présentation aux collectivités et aux bureaux d'études

## Caractéristiques de l'outil :

- 4 axes thématiques, 48 critères pondérés
- Notation
- Graphique de performance

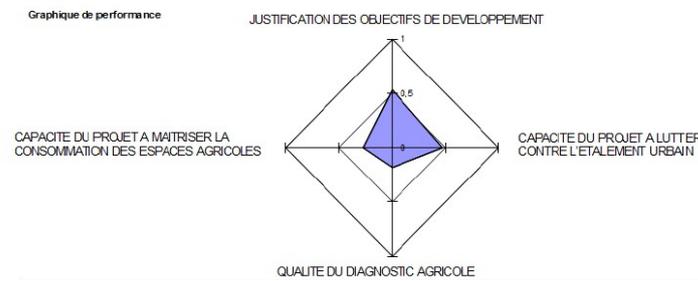
# Grille CDCEA de l'Yonne (1/2)

QUALITE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE
Calcul de la SAU
Localisation sièges, bâtiments exploitation et maison habitation exploitant
Périmètres recul RSD ICPE & silos organismes stockeurs
État fonctionnalité bâtiments agricoles (changement de destination ; délocalisation)
Taille exploitations (types de production)
Perspectives évolution exploitations
Dominantes culturales
Signes d'identification de la qualité et de l'origine - SIQO - (zonage)
Cartographie du parcellaire cultural
Analyse potentiel agronomique
Étude de la circulation des engins agricoles
Cahier des charges de production (MAET ; AB ; contrat de production)



## Synthèse

	Résultat	Potentiel	Performance
JUSTIFICATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	33	62	53%
CAPACITE DU PROJET A LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN	17	36	47%
QUALITE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE	8	44	18%
CAPACITE DU PROJET A MAITRISER LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES	12	44	27%
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>186</b>	<b>38%</b>



Source: DDT



# Itération avec les enjeux environnementaux : zone A ou zone N (1/3) ?

R 123-7 CU



Protection  
terres agricoles = potentiel



R 123-8 CU



Protection

- Agronomique
- Biologique
- Économique

- Qualité
  - Sites
  - Milieux
  - Espaces naturels

- Intérêt
  - Esthétique
  - Historique
  - Écologique
- Existence exploit forestière
- Caractère d'espace naturel

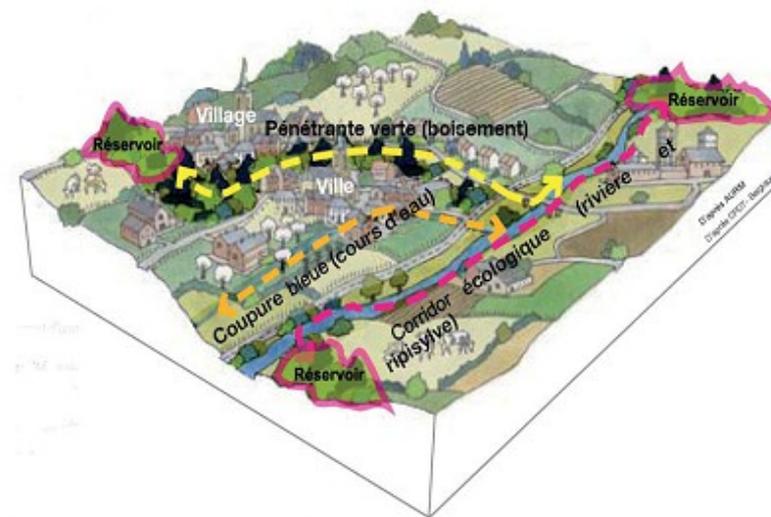


A noter : un classement en zone N n'interdit pas la culture des sols → indépendance des réglementations

# Itération avec les enjeux environnementaux : zone A ou zone N (2/3) ?

## Article R 123-11 i CU :

« les documents graphiques du règlement font, en outre, apparaître s'il y a lieu (...) les **espaces et secteurs** contribuant aux **continuités écologiques** et à la **trame verte et bleue** »



Source schéma (DREAL Franche-Comté)

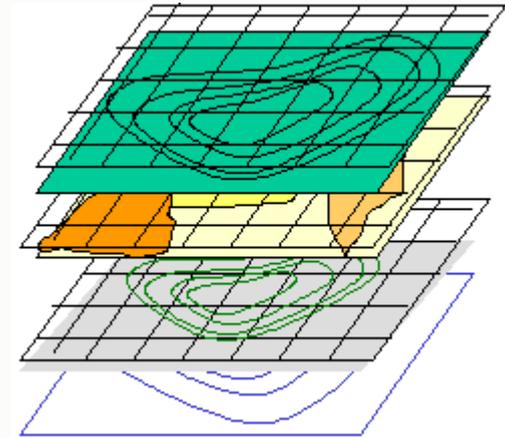
## Sectorisation (article L 123-1-5 7° CU) :

Le règlement peut « Identifier et localiser les **éléments de paysage** et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et **secteurs** à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou **écologique** et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection »

# Itération avec les enjeux environnementaux : zone A ou zone N (3/3) ?

## Méthodologie (proposition) :

1. Établir une grille d'analyse multicritères
2. Pondérer en fonction des enjeux
3. Opérer l'analyse spatiale
4. Identifier la dominante de la zone
5. Procéder à la sectorisation (si nécessaire)



# Itération avec les enjeux environnementaux : pour aller plus loin

## Bandes tampons :

- Règle = maintien d'une bande enherbée ou boisée de 5 mètres de large le long des cours d'eau définis par arrêté préfectoral

## Couvert topographique :

- Tous les exploitants agricoles demandeurs d'aides soumises à conditionnalité dont la SAU est supérieure à 15ha (\*).
- Existence, sur la surface agricole de l'exploitation, d'éléments pérennes du paysage
- Éléments doivent représenter au total 1 % de la surface agricole utile (SAU) de l'exploitation en 2010, 3 % en 2011, 5 % en 2012 et 4% en 2013.

## Opportunité

- De caractériser ces éléments en phase de diagnostic
- De croiser l'approche avec les impératifs de préservation / recréation des continuités écologiques



(\* ) A noter : réforme de la PAC en cours

# Atouts d'une démarche de PLUi et conditions de réussite

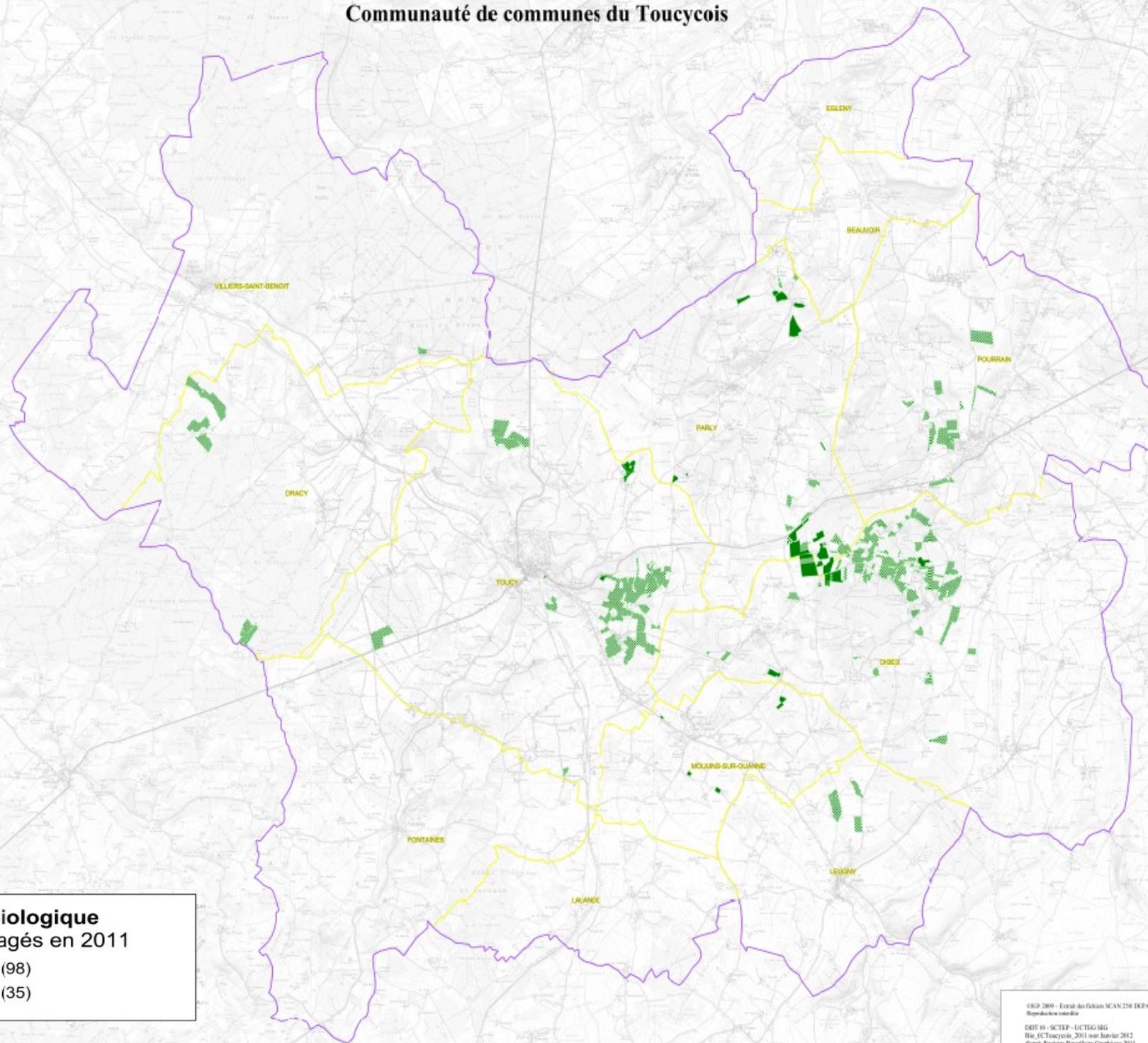
## Une approche élargie facilitant :

- L'appropriation des enjeux
- L'atteinte d'un équilibre entre développement urbain / préservation des espaces
- La compensation de l'éventuelle perte de foncier agricole
- Une prise de recul face à d'importantes pressions

## Les conditions de réussite :

- Se doter des compétences adéquates
- Recueillir et actualiser les informations nécessaires au diagnostic
- Se concerter avec la profession agricole
- Adopter un raisonnement itératif

# Communauté de communes du Toucyois



## Agriculture Biologique Ilots PAC engagés en 2011

-  Conversion (98)
-  Maintien (35)

# ***Merci pour votre attention.***

**Club PLUi**

## ***Contacts :***

- **Guennolé Poix**, Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, DGALN/DHUP/QV3, [guennole.poix@developpement-durable.gouv.fr](mailto:guennole.poix@developpement-durable.gouv.fr), 01 40 81 95 34
- **Adresse mail du club** : [club.plui@developpement-durable.gouv.fr](mailto:club.plui@developpement-durable.gouv.fr)
- **Site extranet** : <http://extranet.plui.territoires.gouv.fr>  
(utilisateur : plui, mot de passe : extr@plui)